

Avis de constitution

SOCIETE « MONTAIGNE CONSTRUCTION »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA BONOUMIN-LOT 21-
ILOT 25, Lot 21, Ilot 25

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 07/03/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MONTAIGNE CONSTRUCTION »

Objet :

-VENTE DE MATERIEL

-BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

-Bâtiments et travaux publics (BTP)- Bâtiments
tout corps d'état-Construction-Rénovation-Ravalement de
façades-Peintures

-VRD

-Construction et fournitures de matériaux de
construction

-ACTIVITES IMMOBILIÈRES

-Lotissement de terrains

-Aménagement foncier

-Promotion immobilière

-Gestion de patrimoine

-Achat et Vente de terrains.

Et toutes activités connexes aux activités
suscitées.

La participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment dans les entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de contribuer à la réalisation de l'objet social et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou autrement.

Transport de biens et de personnes

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ainsi qu' à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA BONOUMIN-LOT 21-ILOT 25, Lot 21, Ilot 25

Dirigeant(s) M CAMARA ISSAC IBN MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04193 du 11/04/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°23108/GTCA/RC/2025 du 11/04/2025

